



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

SÉNAT

N° 012

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION – DISCIPLINE – TRAVAIL

Le Sénateur

Le magazine d'information du Sénat de Côte d'Ivoire

Je reste convaincue que l'élection présidentielle d'octobre 2025 sera apaisée, et confirmera l'article 49 alinéa 1 de la Constitution qui dispose que la République de Côte d'Ivoire est une et indivisible, laïque, démocratique et sociale

Extrait du discours du 29 janvier 2025

Octobre 2025

LE SÉNAT, ACTEUR DE PAIX ET DE COHÉSION SOCIALE EN PÉRIODE ÉLECTORALE

DOSSIER

Mission d'évaluation de la politique de transfert des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales

DIPLOMATIE

Les Sénats ivoirien et égyptien se rapprochent



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



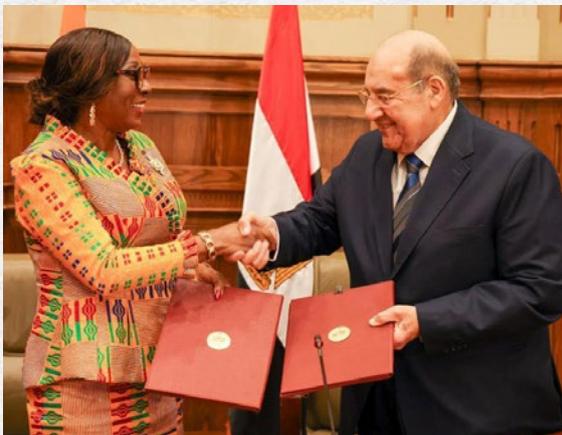
SÉNAT

SOMMAIRE

EDITORIAL

- Le Sénat, catalyseur de l'unité nationale

LES SÉNATS IVOIRIEN ET EGYPTIEN SE RAPPROCHENT



AU FIL DES SESSIONS

- La première session ordinaire 2025 sous le signe de la continuité
- Le sénat adopte 28 projets de loi



DOSSIER

- Mission d'évaluation de la politique de transfert des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales

UNE INSTITUTION, DES FEMMES ET DES HOMMES

- L'administration du Sénat, un instrument au service de l'efficacité institutionnelle

DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE



- La Présidente Kandia Camara à Mexico pour la conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP
- Une délégation du Sénat à la 16^{ème} Conférence de l'APF – Région Afrique en République du Congo
- Forum de dialogue parlementaire sud-sud au Maroc : La Présidente Kandia Camara présente à la 3^{ème} édition
- Cinquantenaire de la CEDEAO : la Présidente du Sénat représente le Chef de l'Etat à Lagos
- La Présidente du Sénat rencontre le Président du Sénat français au Palais de Luxembourg
- 50^{ème} session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie en France : la Présidente du Sénat à Paris pour les travaux
- La Présidente du Sénat présente à la réunion du Réseau des Femmes Parlementaires de l'APF à Paris
- 15^{ème} sommet des Présidentes de Parlements : la Présidente du Sénat partage l'expérience ivoirienne à Genève
- 6^{ème} conférence mondiale des Présidents de Parlements : La Présidente Kandia Camara a présenté le rapport de la réunion-débat sur l'innovation pour un avenir pacifique

AUDIENCES DE LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT

- Une délégation de l'Organisation des Nations Unies pour le Commerce et le Développement en visite au Sénat

- Le Délégué Général de L'APF reçu en audience par Madame la Présidente du Sénat
- Des parlementaires britanniques découvrent le Sénat de Côte d'Ivoire
- Le Représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) échange avec la Présidente du Sénat ivoirien
- L'Ambassadeur de la République Populaire de Chine en Côte d'Ivoire chez la Présidente du Sénat
- La Présidente Kandia Camara reçoit l'Ambassadeur du Royaume du Maroc en Côte d'Ivoire

ACTIVITÉS A LA LOUPE

- La Présidente du Sénat, invitée d'honneur du Forum International des Métiers et des Compétences (FIMEC) 2025
- Inauguration du bureau des Sénateurs de la région de l'Agneby-Tiassa
- Célébration nationale de la Journée Internationale des Droits de la Femme à Dimbokro
- Madame Kandia Camara, marraine de la 6^{ème} édition du Marché Ivoirien de l'Artisanat (MIVA 2025)
- Lancement de l'académie de la bonne gouvernance et du leadership anti-corruption en présence de la Présidente du Sénat
- La Présidente Kandia Camara, Haut Patronne du cinquantenaire du Lycée Technique de Bouaké
- La Présidente du Sénat, Marraine de l'édition 2025 des journées scientifiques de l'ISTC Polytechnique
- La Présidente du Sénat, Marraine de la 23^{ème} édition du prix d'excellence de la Direction Générale des Impôts
- La Présidente du Sénat, Haut Patronne du 20^{ème} anniversaire de la Fédération pour la Paix Universelle (FPU) Côte d'Ivoire
- La Présidente du Sénat, Marraine de la 6^{ème} conférence du CAMPC sur la diplomatie
- La Présidente du Sénat a ouvert le 9^{ème} Congrès de la Société Africaine de Pathologie Infectieuse (SAPI) à Abidjan
- Visites institutionnelles au Sénat : Quand l'institution se rapproche des populations

EDITO

Par **TOURÉ Ousmane Samassi**,
Secrétaire Général du Sénat

LE SÉNAT, CATALYSEUR DE L'UNITÉ NATIONALE

Au cœur des Institutions de la République, le Sénat de Côte d'Ivoire s'affirme, au fil des années, comme l'un des piliers de la démocratie et de la cohésion sociale.

Initié par la Constitution de 2016, le Sénat, outre le vote de la loi, le contrôle de l'action du Gouvernement et l'évaluation des politiques publiques, assure la représentation des collectivités territoriales et des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire. Par ses missions et sa composition, notamment des élus et des personnes désignées selon leur expertise et leur compétence en divers domaines, il apparaît, au-delà de sa fonction parlementaire, comme un espace

de réflexion, de modération et d'équilibre, où se rencontrent diverses sensibilités pour servir l'intérêt supérieur de la Nation.

Dans un contexte marqué par des défis sociaux, économiques et sécuritaires, la Chambre haute du Parlement ivoirien joue pleinement son rôle de catalyseur de l'unité nationale. À travers les lois qu'elle adopte, les dialogues qu'elle initie, les consultations locales qu'elle organise et les actions de proximité qu'elle conduit dans le cadre de la redevabilité, elle œuvre au renforcement du tissu social et institutionnel du pays. Chaque débat, chaque mission, chaque initiative traduit

cette ambition : faire de l'unité non pas un simple idéal, mais une réalité vivante et durable.

À l'approche de l'élection présidentielle d'octobre 2025, cette responsabilité prend une dimension particulière. La stabilité et la paix, chères à Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, ont permis à notre pays de connaître des avancées significatives en matière d'économie d'infrastructures, d'éducation, de santé et de gouvernance. Préserver ces acquis est un impérieux et collectif devoir.

Le Forum de la Diaspora, la mission d'évaluation de la politique de transfert de compétences de l'État aux collectivités territoriales ou encore le prochain Symposium sur les Collectivités Territoriales témoignent de cette volonté d'associer chaque citoyen, d'ici et d'ailleurs, à la marche vers le progrès. Le Sénat est ainsi un pont entre les générations, les territoires, les cultures et les visions. A ce titre, les Sénateurs, porteurs des aspirations des citoyens, sont des ambassadeurs de la paix, des artisans du dialogue et des promoteurs du vivre-ensemble.

Au total, plus qu'une Institution, le Sénat se présente comme un garant des valeurs fondamentales de la Nation. Il rappelle que la démocratie ne saurait se limiter au seul exercice électoral, mais qu'elle s'édifie au quotidien, dans le respect mutuel, l'écoute et la solidarité. Au moment où notre pays poursuit sa marche résolue vers un développement harmonieux et durable, le Sénat demeure ce catalyseur de l'unité nationale, ce rempart de cohésion dont la Côte d'Ivoire a besoin pour demeurer une nation forte, unie et inéluctablement tournée vers l'avenir.





LES SÉNATS IVOIRIEN ET EGYPTIEN SE RAPPROCHENT

LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT IVOIRIEN EN MISSION EN ÉGYPTE À L'INVITATION DE SON HOMOLOGUE ÉGYPTIEN



La Présidente du Sénat de la République de Côte d'Ivoire a effectué une visite de travail au Caire, en mai 2025, à l'invitation de son homologue, Président du Sénat de la République arabe d'Égypte.

Cette invitation officielle lui avait été transmise par l'Ambassadeur de la République arabe d'Égypte en Côte d'Ivoire, en février 2025.

Inscrite dans la dynamique de renforcement des relations entre les deux chambres hautes,

cette visite d'amitié et de travail sur les bords du Nil avait pour objectif d'approfondir la coopération interparlementaire entre la Côte d'Ivoire et l'Égypte, à travers la promotion d'une diplomatie parlementaire active et constructive.

À la suite de ce séjour en Égypte, une délégation d'hommes d'affaires égyptiens a effectué une mission économique et commerciale en Côte d'Ivoire.

Audience accordée à l'Ambassadeur d'Égypte



L'Ambassadeur de la République Arabe d'Égypte en Côte d'Ivoire (à gauche) et Madame la Présidente du Sénat (à droite)

L'Ambassadeur de la République Arabe d'Égypte en Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Sherif Magdy Seif, a été reçu en audience par Madame Kandia Camara, Présidente du Sénat ivoirien, le mardi 11 février 2025, dans les locaux du Sénat à Abidjan.

La rencontre s'est déroulée en présence de Monsieur Alcide Ilahiri Djédjé, Président de la Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire, ainsi que de plusieurs hauts responsables du Sénat.

À l'issue de l'audience, le diplomate égyptien a exprimé sa satisfaction, soulignant que

cette visite s'inscrivait dans le cadre du renforcement de la coopération entre les deux pays. Il a indiqué que les discussions ont porté sur la création d'un groupe d'amitié entre les Sénats ivoirien et égyptien, ainsi que sur une future visite officielle de Madame Kandia Camara au Caire, à l'invitation de son homologue égyptien.

Cette rencontre a marqué une nouvelle étape dans le développement des relations diplomatiques entre la Côte d'Ivoire et l'Égypte, avec en ligne de mire la coopération parlementaire.

LES SÉNATS IVOIRIEN ET ÉGYPTIEN RENFORCENT LEUR COOPÉRATION

La Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire, Madame Kandia Camara, a effectué une visite officielle en Égypte du 5 au 8 mai 2025. Elle était accompagnée d'une délégation composée de :

- Madame Diaby Makani, Vice-Présidente du Sénat ;
- Monsieur Traoré Bamoudien, Président du groupe parlementaire RHDP ;
- Monsieur Alcide Djédjé, Président de la Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire ;
- Monsieur Touré Ousmane Samassi, Secrétaire Général du Sénat ;
- Son Excellence Monsieur Albert Dolé, Ambassadeur de Côte d'Ivoire en Égypte.

Au cours de son séjour au Caire, Madame Kandia Camara a pris part à plusieurs activités officielles de haut niveau.

Séance plénière au Sénat égyptien

Accompagnée des membres de sa délégation, Madame la Présidente Kandia Camara a assisté, le 5 mai 2025, à une séance plénière au Sénat égyptien où elle a eu droit à un hommage de la part de l'Institution hôte.



Rencontre bilatérale de haut niveau

À l'issue de la plénière, une rencontre bilatérale s'est tenue entre les délégations ivoirienne et égyptienne. Le Président Abdel-Wahad Abdel Razeq a réaffirmé son attachement à des relations fraternelles fortes entre les deux institutions, à l'image de l'excellence des relations entre la Côte d'Ivoire et l'Égypte.

En retour, Madame Kandia Camara a exprimé sa gratitude pour l'accueil chaleureux réservé à sa délégation. Elle a présenté les spécificités du Sénat ivoirien, mettant en lumière son rôle de représentation des collectivités territoriales et des Ivoiriens de l'extérieur. Elle a également souligné l'engagement de l'institution en faveur de l'égalité des genres, illustré par un bureau composé à 67 % de femmes.

Au cours de la rencontre, la Présidente

du Sénat ivoirien a invité les opérateurs économiques égyptiens à prendre part à la mission économique prévue à Abidjan du 19 au 23 mai 2025, organisée en partenariat avec la Fédération des Industries Égyptiennes et l'Ambassade de Côte d'Ivoire en Égypte.

Elle a par ailleurs présenté à son homologue l'Association des Sénats d'Afrique, nouvel espace de dialogue entre chambres hautes du continent, et annoncé la tenue prochaine de sa première conférence au Maroc.

En définitive, Madame Kandia Camara a lancé une invitation officielle à son homologue égyptien pour une visite de travail à Yamoussoukro, dans le but de consolider les liens parlementaires et diplomatiques entre les deux nations.



Signature d'un mémorandum d'entente

Moment fort de la visite : la signature d'un mémorandum d'entente entre les deux Sénats. Cet accord vise à encourager les échanges législatifs, la coopération entre commissions, ainsi qu'un dialogue régulier sur des enjeux communs comme l'économie, la santé, la lutte contre la corruption, ou

les Objectifs de Développement Durable.

Le texte prévoit aussi la mise en place de groupes d'amitié, l'organisation de visites réciproques, et un travail collaboratif renforcé entre les Secrétariats Généraux des deux Institutions.



Signature du Livre d'or du Sénat égyptien

La visite s'est conclue par la signature solennelle du Livre d'or du Sénat égyptien. Madame la Présidente y a inscrit un message empreint de fraternité, de reconnaissance et d'espoir pour un partenariat parlementaire durable et fécond.

Cette rencontre marque un jalon important dans la coopération entre le Sénat de Côte d'Ivoire et celui de la République Arabe d'Égypte, et ouvre de nouvelles perspectives pour un rapprochement stratégique entre les deux peuples.



LES AUTRES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE KANDIA CAMARA EN EGYPTE

En marge de sa visite d'amitié et de travail au Sénat égyptien, la Présidente du Sénat ivoirien, Madame Kandia Camara, a mené une série d'activités diplomatiques, économiques et culturelles de haut niveau.

Rencontre avec le Président de la Chambre des Représentants d'Égypte

Le 7 mai, Madame Kandia Camara a été reçue par le Président de la Chambre des Représentants d'Égypte, Dr Hanafy Ali Gabaly. Cette rencontre a permis de consolider les relations entre les deux institutions parlementaires et de tracer les perspectives d'une coopération renforcée. Transmettant les salutations fraternelles du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, et du Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Adama Bictogo, la Présidente du Sénat ivoirien a salué les avancées politiques et infrastructurelles de l'Égypte.

Elle a réaffirmé la volonté de la Côte d'Ivoire de renforcer la coopération dans les domaines législatif, économique, culturel et éducatif.

De son côté, le Président Gabaly s'est réjoui du rapprochement parlementaire entre les deux pays. Il a invité la délégation ivoirienne à l'inauguration du Grand Musée Égyptien, prévue en juillet 2025. Il a également appelé à une intensification des échanges d'expériences entre les deux peuples.



Visite de la nouvelle capitale administrative égyptienne

Le 6 mai 2025, la Présidente du Sénat ivoirien s'est rendue dans la future capitale administrative de l'Égypte, véritable symbole de la modernité et de la vision du Président Abdel Fattah Al-Sissi. Accompagnée de Son Excellence Monsieur Albert Dolé, Ambassadeur de Côte d'Ivoire en Égypte, et d'une vice-Présidente du Sénat égyptien, Madame Kandia Camara a été accueillie par le Général Ahmed Abdin, Président de l'Administrative Capital for Urban Development (ACUD).

Cette ville nouvelle, située à 45 km du Caire et s'étendant sur plus de 500 km²,

accueillera l'ensemble des institutions étatiques, les ambassades étrangères, une cité culturelle, ainsi que de vastes zones résidentielles et commerciales. La délégation ivoirienne a notamment visité le site réservé à la future ambassade de Côte d'Ivoire, d'une superficie de 5 000 m², situé à proximité du siège des Nations Unies.

A cette occasion, Madame Kandia Camara a salué cette ambition et a rappelé que la Côte d'Ivoire s'inscrit elle aussi dans cette dynamique, avec la construction très prochaine d'un nouveau Parlement moderne à Yamoussoukro.

Rencontre avec les investisseurs égyptiens

Dans une logique d'une diplomatie parlementaire active, la Présidente du Sénat ivoirien a rencontré, le mardi 6 mai au Caire, un panel d'hommes d'affaires égyptiens issus de secteurs stratégiques tels que les infrastructures, l'agriculture, la santé ou encore les énergies.

À ces investisseurs potentiels, elle a présenté une Côte d'Ivoire en plein essor, ouverte aux partenariats et disposant d'un environnement propice aux affaires, grâce

aux réformes engagées sous le leadership du Président Alassane Ouattara. Elle les a invités à participer à la mission économique et commerciale prévue à Abidjan, du 19 au 23 mai, coorganisée par l'ambassade de Côte d'Ivoire et la Fédération des Industries Égyptiennes (FEI).

Cette rencontre a été marquée par l'intérêt manifeste des entreprises égyptiennes pour le marché ivoirien.



Rencontre avec la communauté ivoirienne en Egypte

Madame Kandia Camara a rencontré la communauté ivoirienne vivant en Égypte. Dans un message empreint d'humanité,

elle a exhorté ses compatriotes à rester des ambassadeurs de paix et de développement.

La Présidente du Sénat à l'ouverture de la mission économique et commerciale Égyptienne en Côte d'Ivoire



Photo de famille

Le lundi 19 mai 2025, à la Maison de l'Entreprise au Plateau, la Présidente du Sénat, Madame Kandia Camara, a pris part, en qualité de marraine, à la cérémonie d'ouverture de la mission économique et commerciale égyptienne en Côte d'Ivoire.

Co-organisée par l'Ambassade de Côte d'Ivoire en Égypte et la Fédération des Industries Égyptiennes (FEI), cette mission vise à renforcer la coopération économique entre les deux pays.

La cérémonie s'est déroulée en présence de Monsieur Kacou Léon Houadja Adom, Ministre des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens

de l'Extérieur, ainsi que de plusieurs responsables d'organismes publics, parapublics et du secteur privé ivoirien.

Saluant cette initiative audacieuse et innovante, la Présidente du Sénat s'est réjouie de cette étape importante pour bâtir des partenariats solides entre les milieux d'affaires ivoiriens et égyptiens

Placée sous le Haut Patronage du Premier Ministre Robert Beugré Mambé, cette mission a été marquée par plusieurs activités, notamment des rencontres B2G avec les autorités ivoiriennes, des échanges B2B avec les PME et entreprises locales, ainsi que des visites de sites industriels.





RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

SÉNAT

AU FIL DE LA SESSION



UNE PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE 2025 RICHE EN ACTIVITÉS LÉGISLATIVES, INSTITUTIONNELLES ET DIPLOMATIQUES

En application de l'article 94 nouveau, alinéa 3, de la Constitution, le Sénat a tenu sa première session ordinaire de l'année 2025 du mercredi 29 janvier au jeudi 19 juin 2025. Cette session a été marquée par d'intenses activités.

Sur le plan législatif, la première session ordinaire du Sénat a vu l'adoption de vingt-huit (28) projets de loi.

Dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques, le Sénat a diligenté une mission

visant à procéder à l'état des lieux du transfert des compétences de l'État aux Collectivités territoriales.

Relativement à la diplomatie parlementaire, le Sénat a pris part à plusieurs événements internationaux dont la Conférence Mondiale des Femmes Parlementaires de l'Union Interparlementaire (UIP) et une visite de travail et d'amitié en Egypte.



Photo de famille

28 PROJETS DE LOI ADOPTÉS AU COURS DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE

Cinq commissions permanentes du Sénat ont examiné vingt-huit (28) projets de loi avant leur adoption en séances plénières.

TRAVAUX EN COMMISSIONS

- **Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT)**

La Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales a examiné six (6) projets de loi qui ont porté entre autres sur l'organisation des juridictions civiles, l'état civil, la société civile.



Monsieur Jean Sansan Kambilé,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, à l'issue de la réunion de la Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT) du 14 mars 2025



Point de presse du Général Vagondo Diomandé,
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, à l'issue de la réunion de la Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Collectivités Territoriales (CAGICT) du 22 avril 2025

- **Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF)**

Huit (8) projets de loi ont été examinés par la Commission des Affaires Economiques et Financières et ont concerné essentiellement des ratifications d'ordonnances.



Point de presse de Monsieur Adama Coulibaly,
Ministre des Finances et du Budget, à l'issue de la réunion de la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) du 29 avril 2025



Point de presse de Monsieur Souleymane Diarrassouba,
Ministre du Commerce et de l'Industrie, à l'issue de la réunion de la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) du 29 avril 2025



Point de presse de Monsieur Kobenan Kouassi Adjoumani, Ministre d'Etat,
Ministre de l'Agriculture, du développement rural et des productions vivrières, à l'issue de la réunion de la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) du 05 juin 2025

TRAVAUX EN COMMISSIONS

- **Commission des Affaires Sociales et Culturelles (CASC)**

La Commission des Affaires Sociales et Culturelles a examiné trois (3) projets de loi relatifs au code de déontologie médicale, à l'exercice de la pharmacie et à l'Ordre National des Pharmaciens de Côte d'Ivoire.



Point de presse du **Ministre Pierre Dimba**, Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle de la séance du 5 juin 2025

- **Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CRSTE)**

Trois (3) projets de loi ont été examinés par la Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement, et ont traité des problématiques de changements climatiques, d'assainissement et d'échanges électroniques.



Point de presse du **Ministre Jacques Assahoré Konan**, Ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition Ecologique de la séance du 5 juin 2025



Point de presse du **Ministre Bouaké Fofana**, Ministre de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité de la séance du 5 juin 2025

- **Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire (CREIHCI)**

La Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire (CREIHCI) a examiné huit (8) projets de loi visant à autoriser le Président de la République à ratifier des traités et accords internationaux.



Point de presse du **Ministre Kacou Houaja Léon Adom**, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur

SÉANCES PLÉNIÈRES

A l'issue des travaux des Commissions, les Sénateurs se sont réunis en séance plénière pour délibérer sur les différents projets de loi. Au cours de cette première session, le Sénat a tenu quatre (4) séances plénières qui se sont déroulées respectivement les 25 mars, 4 juin, 17 juin et 18 juin 2025. Ces différentes séances ont permis l'adoption des vingt-huit (28) projets de loi.



Table de séance lors de la plénière de délibération du 25 mars 2025, présidée par la Présidente du Sénat, **Madame Kandia Camara**

RECAPITULATIF DES PROJETS DE LOI DE LA PREMIERE SESSION

N°	INTITULES DES PROJETS DE LOI
1	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2024-368 du 12 juin 2024 relative à l'organisation de la société civile.
2	Projet de loi portant organisation des juridictions.
3	Projet de loi déterminant les procédures applicables au contentieux relatif au bail à usage d'habitation et à l'exécution des décisions d'expulsion d'un immeuble.
4	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2024-102 du 28 février 2024 déterminant les règles de procédure relatives aux différends en matière de mesure d'exécution forcée et de saisie conservatoire.
5	Projet de loi modifiant l'article 4 de la loi n°2022-193 du 1er mars 2022 portant création, compétence, organisation et fonctionnement du Pôle pénal économique et financier.
6	Projet de loi modifiant la loi n°2018-862 du 19 novembre 2018 relative à l'état civil.
7	Projet de loi de ratification de l'ordonnance n°2024-207 du 17 avril 2024 portant modification de la nature de certaines recettes de service recouvrées par des services administratifs publics en recettes fiscales.
8	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2024-208 du 17 avril 2024 portant mise en œuvre de la troisième phase du démantèlement tarifaire dans le cadre de l'Accord de Partenariat économique entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne.
9	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2024-309 du 22 mai 2024 modifiant l'article 97 du Livre de Procédures fiscales.
10	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2024-1043 du 05 décembre 2024 portant attributions, organisation et fonctionnement du Fonds National de garantie des Mutuelles Sociales de Côte d'Ivoire.

N°	INTITULES DES PROJETS DE LOI
11	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2024-886 du 16 octobre 2024 portant répression de la commercialisation et de l'exportation illicites de produits agricoles soumises à agrément.
12	Projet de loi fixant les règles applicables aux zones industrielles et aux terrains destinés à l'exercice de l'activité industrielle.
13	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2024-857 du 30 septembre 2024 modifiant l'ordonnance n°2018-646 du 1er août 2018 portant Code des Investissements telle que modifiée par l'ordonnance n°2019-1088 du 18 décembre 2019.
14	Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2024-993 du 20 novembre 2024 relative au Droit Unique de Sortie sur les exportations d'anacarde.
15	Projet de loi portant Code de déontologie médicale.
16	Projet de loi portant modification des articles 13 et 14 de la loi n°2015-533 du 20 juillet 2015 relative à l'exercice de la pharmacie.
17	Projet de loi portant modification de l'article 18 de la loi n°2015-535 du 20 juillet 2015 portant organisation de l'Ordre National des Pharmaciens en Côte d'Ivoire.
18	Projet de loi relatif à la lutte contre les changements climatiques.
19	Projet de loi portant Code de l'Assainissement et du Drainage.
20	Projet de loi ratifiant l'ordonnance n°2024-950 du 30 octobre 2024 portant modification des articles 3 et 17 de l'ordonnance n°2017-500 du 02 août 2017 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives et abrogation de l'article 50 de la loi n°2013-546 du 30 juillet 2013 relative aux transactions électroniques.
21	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention n°122 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur la politique de l'emploi, adoptée le 9 juillet 1964 à Genève en Suisse.
22	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention n°176 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur la sécurité et la santé dans les mines adoptée le 22 juin 1995 à Genève en Suisse.
23	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord portant création de l'Organisation Interafricaine du Café (OIAC) adopté le 20 novembre 2020.
24	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord International de 2022 sur le Café adopté le 9 juin 2022 à Londres, au Royaume uni.
25	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées adopté le 13 décembre 2006 à New York.
26	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de l'Etat du Qatar pour prévenir la double imposition et lutter contre la fraude et l'évasion fiscales en matière d'impôts sur le revenu signée le 7 décembre 2022, à Doha (QATAR).
27	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord portant établissement de la Banque de Développement SHELTER-AFRIQUE.
28	Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le Traité relatif à la création du Corridor de Transport Praia-Dakar-Abidjan.

Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) : Les Sénateurs examinent le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle 2026-2028

Le débat d'orientation budgétaire constitue une étape importante dans le processus d'élaboration du budget de l'État. A cette étape, le Gouvernement présente aux parlementaires les grandes orientations budgétaires. Il leur offre l'opportunité de formuler des observations sur ces grandes orientations budgétaires et économiques à moyen terme.

C'est dans ce cadre que la Commission des Affaires Économiques et Financières (CAEF) du Sénat a reçu Monsieur Adama Coulibaly, Ministre des Finances et du Budget, le mardi 17 juin 2025, à la Fondation Félix Houphouët- Boigny pour la Recherche de la Paix à Yamoussoukro.

Au cours de cette rencontre, le Ministre a présenté le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP) couvrant la période 2026-2028. Ce document définit les perspectives

macroéconomiques, les niveaux prévisionnels de recettes et de dépenses, ainsi que les objectifs d'équilibre budgétaire et financier. Il constitue le cadre de référence pour l'élaboration de la loi de finances, conformément aux exigences du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité.

Le Ministre des Finances a salué la qualité des débats et s'est réjoui de la richesse des observations des Sénateurs, qui contribueront à renforcer la pertinence et l'efficacité du budget de l'État.

Pour l'exercice 2026, les prévisions budgétaires font état d'une progression de 12,9 % par rapport au budget de 2024, pour atteindre un montant de 17 321,3 milliards de FCFA. Cette tendance haussière devrait se poursuivre, avec un budget estimé à 20 218,5 milliards de FCFA en 2028.



**DOSSIER :
MISSION
D'ÉVALUATION
DE LA POLITIQUE
DE TRANSFERT
DES COMPÉTENCES
DE L'ÉTAT AUX
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

TRANSFERT DES COMPÉTENCES DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : LE SÉNAT ÉVALUE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI N°2003-208 DU 7 JUILLET 2003



Le Sénat de Côte d'Ivoire, à travers la Commission d'Évaluation des Politiques Publiques (CEPP), a conduit, du 22 février au 28 mars 2025, une mission d'évaluation de la politique de transfert des compétences de l'État aux collectivités territoriales.

À l'issue de cette mission, le Sénateur Bakary Ouattara, Président de la Commission d'Évaluation des Politiques Publiques (CEPP), revient sur les points saillants de cette démarche lors d'une interview accordée à la rédaction.

1- Bonjour Monsieur le Président, la commission que vous présidez a effectué une mission d'évaluation de la politique de transfert des compétences de l'État aux collectivités territoriales. Pourquoi le choix de ce sujet et quels en étaient les objectifs ?

Le choix de ce sujet se justifie par le fait que l'une des spécificités du Sénat, au sein du Parlement, est la représentation des collectivités territoriales et des Ivoiriens vivant hors de la Côte d'Ivoire.

À ce titre, le Sénat a organisé en 2020 un forum avec les élus locaux. Il en est ressorti que les collectivités territoriales rencontrent encore d'importantes difficultés de fonctionnement, malgré la loi n°2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert des compétences de l'État aux collectivités territoriales.

Avec la mise en place de la Commission d'Évaluation des Politiques Publiques

(CEPP) du Sénat, que j'ai l'honneur de présider, nous nous sommes fixé pour objectif d'évaluer la mise en œuvre de cette loi, d'identifier les obstacles qui freinent le processus de décentralisation et de formuler des propositions concrètes au gouvernement.

2- Quels sont les constats majeurs et les conclusions qui ressortent de vos travaux ?

Nous avons observé plusieurs obstacles de différents ordres, notamment :

- l'insuffisance des décrets d'application : sur les 30 décrets prévus, seuls 12 ont été signés, sans réelle application sur le terrain ;
- une application partielle des textes : l'article 16 de la loi stipule que toute compétence transférée doit être accompagnée de ressources financières, humaines et matérielles. Or, dans les faits, ces ressources demeurent souvent détenues par les ministères techniques, au détriment des collectivités territoriales, qui se trouvent ainsi incapables de réaliser leurs programmes de développement local ;

- le manque de clarté de certains textes, entraînant des conflits de compétences entre les différentes collectivités décentralisées.

Ces obstacles constituent une entrave majeure à l'application effective de la loi sur le transfert des compétences aux collectivités locales. De nombreux élus se retrouvent ainsi sans ressources suffisantes pour accomplir leur mission de développement et répondre aux besoins des populations.

3- Au terme de cette mission, quelles recommandations la CEPP formule-t-elle pour améliorer le processus de transfert des compétences et renforcer la décentralisation ?

Au terme de cette mission d'évaluation, notre commission a formulé des recommandations qui s'articulent autour de huit axes principaux.

- Recommandation 1 : Faire un plaidoyer auprès du Président de la République pour le renforcement de la volonté politique en matière de transfert des compétences de l'État aux collectivités territoriales.



Conférence de presse de lancement de la CEPP, le 21 février 2025



Photo de famille à l'issue de la rencontre de travail à la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL)

Cette volonté politique affirmée obligera les ministères et administrations centrales à transférer effectivement l'ensemble des compétences, ainsi que les mesures d'accompagnement afférentes, aux collectivités territoriales. Elle se traduira par la prise de tous les textes d'application nécessaires et par la dotation des collectivités en ressources financières adéquates et en ressources humaines qualifiées, gage d'une gestion efficace des compétences transférées.

- Recommandation 2 : Réviser la loi n°2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert et répartition des compétences de l'État aux collectivités territoriales.

Après plus de vingt années d'existence, marquées par de profondes évolutions dans le processus de décentralisation et dans l'environnement institutionnel, une révision de cette loi s'impose afin de l'adapter aux réalités actuelles.

- Recommandation 3 : Réviser le cadre organique des emplois des collectivités territoriales.

Ce cadre régit le recrutement et la gestion des ressources humaines locales, c'est-à-dire celles recrutées et rémunérées directement par les collectivités. Sa mise à jour permettrait une meilleure adéquation entre les besoins locaux et les profils disponibles.

- Recommandation 4 : Clarifier les attributions de chaque acteur de la décentralisation.

Cette clarification est essentielle pour éviter les conflits de compétences liés à l'imprécision de certains textes.

- Recommandation 5 : Prendre les décrets nécessaires à l'application intégrale de la loi n°2003-208 du 7 juillet 2003.

L'adoption des textes d'application restants est indispensable pour assurer la pleine effectivité de cette loi.

- Recommandation 6 : Mettre en place un organe de contrôle et de suivi de l'application de la loi n°2003-208 du 7 juillet 2003.

La création d'un tel mécanisme de suivi est l'une des propositions ayant recueilli le plus large consensus parmi les acteurs interrogés.

Cet organe permettrait de veiller à la mise en œuvre effective de la loi au sein des collectivités territoriales. Par ailleurs, il pourrait être complété par un cadre permanent de concertation regroupant l'ensemble des acteurs du processus de décentralisation, qui se réunirait au moins une fois par an lors d'assises ou d'états généraux.

- Recommandation 7 : Respecter la Directive UEMOA n°01/2011/CM/UEMOA portant régime financier des collectivités territoriales, et réviser la loi n°2020-885 du 21 octobre 2020 relative au régime financier des collectivités territoriales et des districts autonomes.

L'État devra, en outre, veiller au recensement exhaustif des contribuables afin de permettre

aux collectivités d'élargir leur assiette fiscale. Une application rigoureuse des principes budgétaires (annualité, unité, universalité, sincérité, équilibre et légalité de l'impôt) favorisera l'application effective de la politique de transfert des compétences.

- Recommandation 8 : Associer le Sénat à l'élaboration du budget et au suivi de l'exécution budgétaire des lignes allouées aux compétences transférées.

Cette recommandation vise à pallier, d'une part, le défaut de transfert des ressources correspondantes prévu à l'article 174 de la Constitution du 8 novembre 2016, et d'autre part, la lenteur constatée dans l'allocation des ressources aux collectivités territoriales.

Sa mise en œuvre se concrétiserait par une collaboration entre la Commission d'Évaluation des Politiques Publiques du Sénat et la DGDDL.

Ainsi, le Sénat remplirait pleinement son rôle de représentation des collectivités territoriales, conformément à l'article 87 de la Constitution du 8 novembre 2016.



Une mission d'évaluation conduite dans la commune d'Abobo





UNE INSTITUTION, DES FEMMES ET DES HOMMES

L'ADMINISTRATION DU SÉNAT, UN INSTRUMENT AU SERVICE DE L'EFFICACITÉ INSTITUTIONNELLE

Soutenir les missions constitutionnelles du Sénat : au cœur de l'administration et du cabinet de Madame la Présidente

Les séances publiques, les travaux en commission, les missions diplomatiques parlementaires reposent sur une administration, cheville ouvrière de l'Institution. Derrière chaque activité parlementaire ou institutionnelle, des femmes et des hommes engagés, qui par un appui discret et essentiel, permettent à l'institution de fonctionner efficacement.

L'administration, bras opérationnel du Sénat

Le Secrétaire Général, Monsieur Touré Ousmane Samassi, dirige tous les services de l'administration du Sénat, sous l'autorité de Son Excellence Madame la Présidente.

L'administration regroupe plusieurs directions et services qui assurent l'ensemble des fonctions indispensables au fonctionnement quotidien : préparation et organisation des travaux parlementaires, coopération, finances, gestion des ressources humaines, santé, communication, archivage, informatique, logistique, documentation et protocole.

Chaque entité joue un rôle spécifique pour un objectif commun, celui de garantir la qualité du service public parlementaire. À travers une collaboration étroite avec les Sénateurs, les autres institutions de la République et les administrations centrales de l'Etat, l'administration du Sénat permet à l'institution de remplir ses missions constitutionnelles dans les meilleures conditions.

Le cabinet, au service de la vision de Madame la Présidente

Le cabinet s'occupe de l'organisation du travail, de la supervision des conseillers et de la préparation des décisions de Madame la Présidente.

Placée sous l'autorité de Monsieur Kabran Assoumou, Directeur de Cabinet de Madame la Présidente du Sénat, cette entité constitue une cellule stratégique qui accompagne la haute autorité dans sa mission de direction politique et institutionnelle, tout en assurant une coordination étroite avec les autres organes du Sénat et les institutions partenaires. Ses membres conseillent, orientent, analysent, préparent et accompagnent les prises de décision.

L'humain au cœur de l'institution

Le Sénat n'est pas seulement une institution de textes, de règles et de procédures. Il est aussi une communauté de femmes et d'hommes, aux profils variés, qui partagent le souci du travail bien fait et le respect des principes républicains.

Chaque agent contribue à porter les valeurs de responsabilité, de continuité et de neutralité qui fondent l'administration parlementaire.

Derrière la solennité des débats parlementaires se trouvent des compétences et des vocations de femmes et d'hommes engagés.

Les hauts responsables administratifs du Sénat



Monsieur Touré Ousmane Samassi
Secrétaire Général du Sénat



Monsieur Kabran Assoumou
Directeur de Cabinet de Madame
la Présidente du Sénat



Monsieur Acakpo-Addra Alain
Secrétaire Général Adjoint
du Sénat



Monsieur Kouyaté Abdoulaye
Directeur de Cabinet Adjoint de
Madame la Présidente du Sénat

Le Sénat rend hommage au Sénateur Kano Mamadou



Né en 1956 et rappelé à Dieu le vendredi 22 août 2025 à Paris, Le Sénateur Kano Mamadou était un grand serviteur de la Côte d'Ivoire.

La Présidente du Sénat, Madame Kandia Camara, accompagnée d'une importante délégation composée de Sénateurs et de membres de l'administration, s'est rendue le dimanche 7 septembre 2025, auprès de la famille du défunt pour présenter ses condoléances.

Cette démarche visait à marquer la solidarité du Sénat et à témoigner à la famille éplorée toute sa compassion et son soutien dans ces moments douloureux.

Le jeudi 11 septembre 2025, le Sénat de Côte d'Ivoire a rendu un hommage au défunt Sénateur lors d'une cérémonie solennelle tenue à la permanence de l'Institution, à Abidjan. Présidée par Son Excellence Madame Kandia Camara, cette cérémonie a été marquée par la présence de Madame Namizata Sangaré, Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), et a rassemblé des membres de la famille, des Sénateurs, une délégation de députés, des membres du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel (CESEC), ainsi que des représentants de l'ASCAD.

Dans son oraison funèbre, le Sénateur Ouattara Anzoumanan, Rapporteur Général de la Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire (CREIHCI), a salué la mémoire d'un homme de conviction, qui a consacré toute sa vie au service de l'Etat. Il a mis en exergue les qualités humaines et professionnelles de l'illustre disparu, soulignant ses valeurs de loyauté, d'engagement et son sens du devoir.

Au cours de la cérémonie, la Présidente du Sénat a officiellement remis à la famille du défunt le drapeau national, symbole de la reconnaissance par l'Etat des services rendus à la Nation. Le Sénateur Kano Mamadou a également été élevé, à titre posthume au grade de Commandeur dans l'Ordre national.

Titulaire d'un diplôme de Gestion d'Entreprise, le Sénateur Kano Mamadou a débuté sa carrière comme Directeur de SISAL, entreprise spécialisée dans l'importation et la transformation de sel. Il a été nommé Sénateur par le Président de la République en 2019, puis en 2023. Il était le deuxième vice-Président de la Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire (CREIHCI).

Il a été inhumé le vendredi 12 septembre, dans la commune d'Aboisso.



DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE ACTIVE

LES MISSIONS DE LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT À L'EXTÉRIEUR

Conférence mondiale des femmes parlementaires à Mexico : La Présidente Kandia Camara présente les acquis de la Côte d'Ivoire



Madame la Présidente du Sénat à la table de séance de la Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'Union Interparlementaire

La Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'Union Interparlementaire (UIP) a entamé officiellement ses travaux le vendredi 14 mars 2025 à Mexico avec la participation de son Excellence Madame Kandia Camara, Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire.

Après la cérémonie d'ouverture qui s'est tenue au Palais Présidentiel, les travaux se sont poursuivis avec des panels au cours desquels les femmes parlementaires ont pris la parole pour aborder diverses thématiques et partager leurs expériences.

Lors du panel sur la thématique « Bonnes pratiques et défis pour faire progresser

la parité au parlement », la Présidente du Sénat ivoirien a prononcé une allocution liminaire devant ses pairs.

Réaffirmant son engagement en faveur de la parité en politique, elle a salué les avancées réalisées en Côte d'Ivoire sous l'impulsion du Président Alassane Ouattara notamment l'adoption de la loi de 2019 imposant un minimum de 30% de femmes sur le nombre total de candidats présentés au cours des consultations électorales pour les scrutins uninominaux ou de listes.

Madame Kandia Camara a enfin appelé à un renforcement de la coopération pour bâtir une société plus inclusive et équitable.

Une délégation du Sénat ivoirien en République du Congo pour la 16^{ème} Conférence de l'APF – Région Afrique



Madame la Présidente du Sénat a participé à la 16^{ème} Conférence de l'APF – région Afrique à Brazzaville, en République du Congo

La 16^{ème} Conférence des Présidents d'Assemblées et de Sections de la Région Afrique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) s'est tenue les 15 et 16 avril 2025 à Brazzaville, en République du Congo.

Le Sénat de Côte d'Ivoire y était représenté par une délégation conduite par la Présidente Kandia Camara. Elle avait à ses côtés la Sénatrice Baflan Laure épouse Donwahi et le Sénateur Konaté Lamine.

La délégation du Sénat ivoirien a participé à des échanges de haut niveau sur les transitions politiques, la sécurité, l'accès à l'énergie, la protection des forêts et la coopération Sud-Sud.

Dans son intervention, la Présidente du Sénat a souligné l'importance de la diplomatie parlementaire et a plaidé pour un engagement collectif en faveur de la paix et du développement durable en Afrique.

La Conférence s'est achevée par l'adoption de réformes, la définition des prochaines priorités régionales et la remise de l'Ordre de la Pléiade.

En marge des travaux, Madame la Présidente Kandia Camara a rencontré la communauté ivoirienne vivant au Congo, dans un esprit d'écoute et de fraternité.

Forum de Dialogue Parlementaire Sud-Sud au Maroc : la Présidente Kandia Camara participe à la 3^{ème} édition



Allocution de Madame la Présidente du Sénat Kandia Camara au Forum parlementaire Sud-Sud

Le lundi 28 avril 2025, à Rabat, au Maroc se sont ouverts les travaux de la 3^{ème} édition du Forum du Dialogue Parlementaire Sud-Sud avec la participation d'une délégation du Sénat conduite par la Présidente Kandia Camara.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par les allocutions de plusieurs hautes personnalités parmi lesquelles la Présidente du Sénat ivoirien.

A la tribune, Madame Kandia Camara a exprimé sa gratitude au Royaume du Maroc pour son accueil et a remercié ses homologues pour sa désignation à la tête de l'Association des Sénats d'Afrique. A cet effet, elle a annoncé que la prochaine conférence de l'Association se tiendra dans ce pays.

Soulignant l'importance du dialogue interrégional et intercontinental pour

relever les défis de paix, de sécurité, de stabilité et de développement, elle a évoqué l'expérience ivoirienne.

La Présidente du Sénat a également rappelé les progrès réalisés sous le leadership du Président Alassane Ouattara, notamment en matière de croissance économique, d'éducation, de santé, d'autonomisation des femmes, d'insertion des jeunes, d'électrification et d'accès à l'eau potable.

Elle a enfin appelé à renforcer le dialogue comme outil de prévention des conflits, tout en réaffirmant l'engagement du Sénat ivoirien et de l'Association des Sénats d'Afrique en faveur de la coopération et du développement.

Suite à la cérémonie d'ouverture, la délégation du Sénat de Côte d'Ivoire a participé à plusieurs autres activités.

Cinquantenaire de la CEDEAO : la Présidente du Sénat représente le Chef de l'Etat à Lagos



Coupage du gâteau d'anniversaire par les éminentes personnalités présentes

Le mercredi 28 mai 2025, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a célébré à Lagos, au Nigeria, son cinquantième (50^{ème}) anniversaire en présence de plusieurs Chefs d'États, de Gouvernements et de hautes personnalités des pays membres.

La Côte d'Ivoire y était représentée par la Présidente du Sénat, Madame Kandia Camara, mandatée par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara. Elle était accompagnée de Son Excellence Monsieur Kalilou Traoré, Ambassadeur de Côte d'Ivoire au Nigeria, et du Sénateur Alcide Ilahiri Djédjé, Président de la Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire (CREIHCI).

A l'issue de cette cérémonie solennelle, Madame la Présidente du Sénat a salué le rôle historique de la CEDEAO en tant qu'instrument d'intégration régionale, de paix, de stabilité, de développement économique et social.

Face aux défis communs que sont la pauvreté, le terrorisme, l'analphabétisme, la fracture numérique ou encore les pandémies, elle a insisté sur l'urgence de renforcer la solidarité entre les États membres.

Enfin, Madame Kandia Camara a renouvelé l'engagement indéfectible de la Côte d'Ivoire, sous le leadership du Président Alassane Ouattara, à poursuivre et à intensifier les efforts d'intégration régionale aux côtés de ses partenaires ouest-africains.

La Présidente du Sénat rencontre le Président du Sénat français au Palais du Luxembourg



Madame la Présidente du Sénat en audience avec le Président du Sénat français

En marge de la 50^{ème} session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF), la Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire, Madame Kandia Camara, a été reçue en audience par son homologue français, Gérard Larcher, le mercredi 9 juillet 2025, au Palais du Luxembourg.

Cette rencontre, s'inscrit dans le cadre du renforcement continu de la coopération entre les deux institutions parlementaires. Au cours de cette audience, Madame la Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire, a tenu à rassurer son homologue français sur la bonne préparation de l'élection

présidentielle ivoirienne, prévue le 25 octobre 2025, qui se déroulera dans la paix et la sécurité. Les échanges ont essentiellement porté sur des thématiques comme la stabilité et le développement de la Côte d'Ivoire, notamment par la réalisation d'infrastructures socio-économiques et la mise en œuvre de politiques en faveur des jeunes et des femmes.

Enfin, Madame Kandia Camara, s'est réjouie de la qualité de la coopération entre les deux (2) chambres et des excellentes relations bilatérales entre la Côte d'Ivoire et la France.

50^{ème} session de l'APF : la Présidente du Sénat à Paris pour les travaux



Allocution de Madame Kandia Camara à la séance inaugurale de la 50ème session de l'APF

Du 9 au 13 juillet 2025, Madame la Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire, Son Excellence Madame Kandia Camara, a pris part aux travaux de la Cinquantième (50^{ème}) Session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF), qui s'est tenue à Paris, en France.

Madame Kandia Camara, Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire, a assisté à l'ouverture de la séance plénière de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), en présence d'autres Présidents d'Assemblées Parlementaires et de sections.

Ce fut l'occasion pour la Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire de prononcer une

allocution au cours de ces assises. Elle a évoqué les missions des délégations parlementaires francophones dans plusieurs zones de tensions, notamment en République Démocratique du Congo, au Rwanda, dans les pays de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) et en Nouvelle-Calédonie.

Elle a lancé un appel à tous les parlementaires francophones pour un engagement renforcé en faveur d'un monde apaisé. Par ailleurs, elle a salué le bilan des activités de l'APF dont le positionnement dans le concert des organisations mondiales est rassurant.

La Présidente du Sénat présente à la réunion du Réseau des Femmes Parlementaires de l'APF à Paris



Madame la Présidente du Sénat a pris part à la réunion du Réseau des Femmes Parlementaires de l'APF

Dans le cadre des travaux de la 50^{ème} session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF), Madame Kandia Camara, Présidente du Sénat, était accompagnée par la Sénatrice Baflan Laure épouse Donwahi, à l'occasion de la réunion du Réseau des Femmes Parlementaires de l'APF, le jeudi 10 juillet 2025, à Paris.

Cette réunion était présidée par la Sénatrice belge Viviane Teitelbaum. Le réseau œuvre à renforcer la place et le rôle des femmes dans les organisations internationales, à favoriser les échanges d'expériences, encourager la solidarité entre femmes et en faveur des enfants. Lors de cette réunion, les discussions ont porté sur des thématiques essentielles telles que l'éducation, la formation, la lutte contre les violences faites

aux femmes, ainsi que la représentativité féminine dans les sphères décisionnelles.

A l'issue de ce rendez-vous du Réseau des Femmes Parlementaires de l'APF, la Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire a salué ce cadre d'échanges qui a permis de partager les expériences des participantes. Evoquant la Côte d'Ivoire, Madame Kandia Camara a rappelé les avancées notables réalisées par le pays dans la promotion des droits des femmes, grâce au leadership du Président de la République Alassane Ouattara. Elle a rappelé notamment l'adoption de la loi de 2019 imposant un minimum de 30% de femmes sur le nombre total de candidats présentés au cours des consultations électorales pour les scrutins uninominaux ou de listes.

15^{ème} sommet des Présidentes de Parlements : la Présidente du Sénat partage l'expérience Ivoirienne à Genève



Madame Kandia Camara partage l'expérience ivoirienne au 15^{ème} Sommet des Présidentes de Parlement

Le lundi 28 juillet 2025, à Genève, la Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire, Madame Kandia Camara, a pris part au 15^{ème} Sommet des Présidentes de Parlements, organisé par l'Union interparlementaire (UIP) en partenariat avec le Parlement suisse.

Placée sous le thème « Des Présidentes engagées pour une paix inclusive et durable », cette rencontre a rassemblé les Présidentes d'assemblées parlementaires du monde entier autour des enjeux liés à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à une gouvernance mondiale sensible au genre.

Dans le cadre des travaux, la Présidente du Parlement ivoirien a pris part à la séance inaugurale ainsi qu'à deux (2) séances thématiques majeures.

À cette occasion, la Présidente Kandia Camara a partagé l'expérience de la Côte d'Ivoire en matière d'autonomisation des femmes et d'inclusion dans les processus de décision politique.

Elle a également évoqué les initiatives mises en place pour réduire la vulnérabilité des femmes face aux changements climatiques, notamment l'intégration du genre dans les politiques publiques, la promotion des foyers améliorés et la participation des femmes à la gouvernance foncière.

La Présidente du Sénat était accompagnée des Sénateurs Ahiba Boguïé et Asséké Yaba Adèle, ainsi que de Monsieur Touré Ousmane Samassi, Secrétaire général du Sénat.

6^{ème} conférence mondiale des Présidents de Parlements : la Présidente Kandia Camara a présenté le rapport de la réunion-débat sur l'innovation pour un avenir pacifique



Madame la Présidente du Sénat présente le rapport de la réunion-débat sur l'innovation pour un avenir pacifique

À l'occasion de la restitution des travaux de la 6^{ème} Conférence mondiale des Présidents de Parlements, tenue à Genève du 29 au 31 juillet 2025, la Présidente du Sénat de Côte d'Ivoire, Madame Kandia Camara, a présenté le rapport de la réunion-débat sur le thème « Innover pour un avenir pacifique, élaborer de nouvelles solutions pour un monde en proie aux turbulences ».

Elle a souligné que la paix durable repose sur la justice sociale, l'inclusion, l'égalité des chances et des institutions démocratiques solides. Elle a insisté sur la responsabilité des Parlements face aux grands enjeux

contemporains, à savoir le désarmement, la sécurité nucléaire, le climat et les nouvelles technologies.

Le rapport présenté met en avant la nécessité d'un dialogue inclusif et d'actions concrètes pour restaurer la confiance après les conflits, en valorisant l'implication des jeunes, des femmes et de la société civile.

En définitive, la Présidente de la chambre haute du Parlement ivoirien a invité les parlementaires à incarner le changement et à montrer l'exemple en œuvrant au renforcement de la cohésion sociale.

LES MISSIONS DE LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT À L'EXTÉRIEUR

La Présidente du Sénat reçoit la Secrétaire générale de la CNUCED



Echanges entre Madame Kandia Camara, Présidente du Sénat ivoirien et Madame Rebecca Grynspan, Secrétaire Générale de la CNUCED

Le mardi 11 février 2025, à la permanence d'Abidjan, la Présidente du Sénat, Madame Kandia Camara, a reçu en audience une délégation de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), conduite par sa Secrétaire Générale, Madame Rebecca Grynspan.

L'entretien a porté sur les atouts économiques de la Côte d'Ivoire, en particulier dans le domaine du commerce. Madame Kandia Camara a exprimé le souhait que la CNUCED soutienne davantage les actions en faveur du développement du pays, en relayant sa voix au sein des Nations Unies.

Madame Grynspan a salué les performances économiques de la Côte d'Ivoire et rappelé les projets en cours avec la CNUCED, notamment dans la digitalisation des douanes, la gestion de la dette et le commerce électronique. Elle a réaffirmé la place stratégique qu'occupe la Côte d'Ivoire au sein des partenaires de l'organisation.

Pour rappel, la CNUCED est une institution permanente des Nations Unies créée en 1964, qui œuvre à promouvoir le commerce et le développement, en particulier dans les pays en développement.

Le Délégué Général de L'APF reçu en audience par Madame la Présidente du Sénat



Madame Kandia Camara, Présidente du Sénat et Monsieur Bruno Fuchs, Délégué Général de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF)

Le lundi 17 février 2025, la Présidente du Sénat, Son Excellence Madame Kandia Camara, a reçu en audience Monsieur Bruno Fuchs, Délégué Général de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF), à la permanence de l'Institution à Abidjan.

Cette audience a été l'occasion d'échanger sur des sujets importants, notamment la promotion de la paix dans le monde et l'action des parlementaires de la Francophonie en faveur du bien-être de leurs populations respectives.

À sa sortie d'audience, Monsieur Bruno Fuchs a salué la place centrale qu'occupe la Côte d'Ivoire au sein de l'APF ainsi que les initiatives ivoiriennes en faveur du vivre-ensemble et de la cohésion nationale.

Pour rappel, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), née en 1967, est une organisation internationale qui fédère 99 adhérents issus de parlements ou d'organisations interparlementaires des cinq continents, présentant la particularité d'avoir le français en partage.

Des députés britanniques découvrent le Sénat ivoirien



Photo de famille avec les délégations ivoiriennes et britanniques

Le mardi 18 février 2025, la Présidente du Sénat, Madame Kandia Camara, s'est entretenue avec une délégation de l'Union parlementaire britannique, en visite en Côte d'Ivoire. Elle avait à ses côtés plusieurs Sénateurs et membres de l'administration du Sénat.

Reçus à la permanence du Sénat à Abidjan, les parlementaires britanniques ont échangé avec leurs homologues ivoiriens sur plusieurs sujets d'intérêt commun, au nombre desquels le renforcement des relations bilatérales entre la Côte d'Ivoire et le Royaume-Uni.

À l'issue de l'audience, le chef de la délégation, l'Honorable Tan Dhesi, a salué l'engagement de la Côte d'Ivoire en matière de lutte contre le changement climatique, rappelant l'importance d'unir les efforts pour atteindre la neutralité carbone.

Les députés britanniques ont également exprimé leur volonté de soutenir les initiatives ivoiriennes au sein du Parlement britannique, notamment en faveur de la transition énergétique et du développement durable.

La Présidente Kandia Camara échange avec le Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS)



Photo de famille à l'issue de l'audience

Monsieur Leonardo Simão, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), a été reçu en audience par la Présidente du Sénat ivoirien, Madame Kandia Camara, le samedi 19 avril 2025, à Abidjan. La rencontre s'est déroulée en présence de la Coordinatrice résidente des Nations Unies en Côte d'Ivoire et de deux conseillers politiques.

La Présidente était entourée de plusieurs collègues et collaborateurs, notamment Monsieur Alcide Ilahiri Djédjé, Président de la Commission des Relations Extérieures et des Ivoiriens établis hors de Côte d'Ivoire, Monsieur Djouha Kehi Edouard, Président de la Commission de la Sécurité et de la Défense, ainsi que du Secrétaire Général du Sénat et du Directeur de cabinet adjoint.

Les échanges ont porté sur la situation sociopolitique du pays à l'approche de l'élection présidentielle. Madame Kandia Camara a présenté le rôle du Sénat dans la consolidation de la démocratie et insisté sur l'importance de préserver la paix, condition essentielle pour le développement. Elle a également salué l'intérêt des Nations Unies pour la stabilité de la Côte d'Ivoire et assuré que le scrutin présidentiel à venir se déroulera dans un climat serein et apaisé.

Le Représentant spécial de l'ONU, touché par l'accueil, a salué l'engagement des autorités ivoiriennes en faveur de la paix. Il a félicité la Présidente Kandia Camara pour son élection à la tête de l'Association des Sénats d'Afrique et a encouragé la Côte d'Ivoire à poursuivre ses efforts en matière de stabilité et de développement.

Coopération entre les institutions législatives chinoise et ivoirienne : la Présidente Kandia Camara s'entretient avec l'Ambassadeur de Chine en Côte d'Ivoire



Madame la Présidente du Sénat et l'Ambassadeur de la Chine en Côte d'Ivoire

La Présidente de la chambre haute du Parlement, Madame Kandia Camara, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Wu Jie, Ambassadeur de la République Populaire de Chine en Côte d'Ivoire à la Permanence du Sénat le 14 mai 2025.

S'inscrivant dans le cadre de la diplomatie parlementaire, cette entrevue a permis d'échanger sur le renforcement de la coopération entre les institutions législatives chinoise et ivoirienne, de sorte à consolider davantage les liens d'amitié entre les deux pays.

L'Ambassadeur Wu Jie a saisi l'occasion pour transmettre à Madame la Présidente les salutations de son homologue chinois et réaffirmer l'engagement de son pays à approfondir le partenariat stratégique entre la Chine et la Côte d'Ivoire.

Il a également salué la qualité des échanges entre les deux pays, dans la droite ligne du partenariat stratégique établi entre les deux Chefs d'Etats, leurs Excellences Alassane Ouattara et Xi Jinping, lors du dernier Forum sur la Coopération sino-africaine (FOCAC).

L'Ambassadeur du Royaume du Maroc en Côte d'Ivoire fait ses adieux à la Présidente du Sénat



Madame la Présidente du Sénat et l'Ambassadeur du Royaume du Maroc en Côte d'Ivoire

C'est avec beaucoup d'émotion que Son Excellence Monsieur Abdelmalek Kettani, Ambassadeur du Royaume du Maroc en Côte d'Ivoire, a été reçu en audience par la Présidente du Sénat, Madame Kandia Camara, le mercredi 14 mai 2025 à Abidjan.

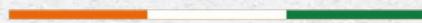
Au terme de huit années et demie de mission diplomatique, le diplomate marocain est venu présenter ses hommages à celle qu'il considère comme une figure emblématique de la vie politique ivoirienne. La rencontre a été l'occasion de saluer la solidité et la

richesse des relations entre la Côte d'Ivoire et le Maroc, portées au plus haut niveau par le Président Alassane Ouattara et Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Très touché par le soutien qu'il a reçu tout au long de son mandat, l'Ambassadeur Kettani a exprimé sa profonde gratitude envers le peuple ivoirien et en particulier à Madame Kandia Camara, pour son engagement constant en faveur de la coopération ivoiro-marocaine.



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



SÉNAT





ACTIVITÉS À LA LOUPE

La Présidente du Sénat invitée d'honneur du FIMEC 2025



De gauche à droite : Son Excellence Madame Kandia Camara, Présidente du Sénat, Son Excellence Monsieur Robert Beugré Mambé, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre des Sports et du Cadre de Vie, Monsieur N'Guessan Koffi, Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, Madame Karitia Coulibaly-De Medeiros, Directrice générale de l'Agence nationale de la formation professionnelle (AGEFOP)

La première édition du Forum International des Métiers et des Compétences (FIMEC 2025), initiée par le gouvernement ivoirien s'est ouverte le lundi 10 février 2025 autour du thème « réinventer la formation professionnelle pour un capital humain, moteur de croissance inclusive et durable ».

La Présidente du Sénat, Madame Kandia Camara, a pris part en qualité d'invitée d'honneur à cette importante cérémonie aux côtés du Premier Ministre Monsieur Robert Beugré Mambé et de plusieurs autres personnalités.

Prenant la parole à cette occasion, la Présidente du Sénat a appelé le soutien du

Parlement ivoirien aux réformes proposées par le Gouvernement pour moderniser et revaloriser la formation professionnelle, notamment à travers l'élaboration et l'adoption de lois adaptées.

Elle a également réitéré l'engagement du Sénat à accompagner la réforme des certifications afin d'assurer une reconnaissance internationale des diplômes.

Notons que cette première édition du FIMEC avait pour ambition de réunir plus de 2 000 visiteurs, avec pour objectif de faire de la formation professionnelle un levier stratégique du développement socio-économique.

Inauguration du bureau des Sénateurs de la région de l'Agnéby-Tiassa



Coupure du ruban par la Madame la Présidente du Sénat symbolisant l'inauguration du bureau des Sénateurs de l'Agnéby-Tiassa

La Présidente du Sénat, Madame Kandia Camara, a procédé à l'inauguration du bureau des Sénateurs de la région de l'Agnéby-Tiassa, le samedi 15 février 2025 à Sikensi. La cérémonie s'est déroulée en présence des responsables administratifs, politiques et de chefs traditionnels de la région.

S'inscrivant dans le cadre de la mission de représentation des collectivités territoriales dévolue au Sénat, le bureau des Sénateurs est un espace dédié au renforcement du dialogue entre la chambre haute du Parlement et les citoyens.

Ce cadre d'échanges a pour objectif de :

- recevoir et écouter les populations afin de recueillir leurs préoccupations et attentes ;
- organiser des rencontres et des échanges

avec les acteurs locaux, notamment les élus, les chefs traditionnels, les leaders communautaires, les jeunes et les femmes ;

- partager des informations sur les activités du Sénat, ses décisions et les politiques publiques en lien avec les collectivités territoriales ;
- suivre la mise en œuvre des projets de développement locaux en lien avec le Sénat et les autorités locales.

Se félicitant de cette initiative du Vénérable Abo Kouamé Faustin qui traduit l'intérêt que chaque Sénateur porte à sa mission de représentation nationale, la Présidente Kandia Camara a encouragé les membres de la chambre haute du Parlement à persévérer dans leur engagement au service des braves populations locales.



48^{ème} Journée Internationale des Droits des Femmes : la Présidente du Sénat participe aux festivités officielles à Dimbokro



Photo de famille

La Présidente du Sénat, Madame Kandia Camara a pris part à la célébration officielle de la 48^{ème} Journée Internationale des Droits des Femmes le samedi 8 mars 2025 à Dimbokro. La cérémonie était parrainée par la Première Dame, Madame Dominique Ouattara.

Placée sous le thème « Droits des Femmes en Côte d'Ivoire, 30 ans après Beijing : réalisations et stratégies pour l'avenir », cette 48^{ème} édition a été l'occasion pour la Première Dame de lancer un appel solennel aux acteurs impliqués afin qu'ils

redoublent d'efforts pour la promotion des droits des femmes.

Notons que plusieurs Sénatrices et Sénateurs étaient également présents à cette célébration officielle.

Pour rappel, la Journée Internationale des Droits des Femmes est célébrée le 8 mars à travers le monde. Elle constitue un moment d'action, de sensibilisation et de mobilisation dédié à la lutte pour les droits des femmes, l'égalité et la justice.

La Présidente du Sénat, marraine de la 6^{ème} édition du Marché Ivoirien de l'Artisanat (MIVA 2025)



Photo de famille

La 6^{ème} édition du Marché Ivoirien de l'Artisanat (MIVA2025) a ouvert ses portes le mardi 22 avril 2025 au Parc des Expositions d'Abidjan. En sa qualité de marraine de cette édition 2025, la Présidente du Sénat, Madame Kandia Camara, a pris part à la cérémonie d'ouverture de ce marché.

Placée sous le thème : « Artisanat, femmes et Transformation », cette édition du MIVA vise à offrir aux producteurs, acheteurs et experts du secteur une plateforme de valorisation de leurs activités.

Saluant cette initiative qui met à l'honneur les femmes dans le domaine de l'artisanat,

la Présidente Kandia Camara a réaffirmé son soutien et son engagement en faveur des artisanes ivoiriennes.

Elle a également salué l'impact positif des actions menées par le Gouvernement et la Première Dame, notamment à travers le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI).

Notons que l'édition 2025 du MIVA s'est voulue être une vitrine du savoir-faire local et une opportunité de renforcer l'autonomisation économique des femmes, tout en stimulant la créativité, l'innovation et la compétitivité du secteur artisanal ivoirien.

Lancement de l'Académie de la Bonne Gouvernance et du Leadership Anti-Corruption en présence de la Présidente du Sénat



Madame la Présidente du Sénat (au centre) en compagnie de Monsieur le Président de la Haute Autorité de la Bonne Gouvernance et de son épouse

La Présidente du Sénat, Madame Kandia Camara, a pris part le jeudi 24 avril 2025 à Yamoussoukro à la cérémonie de lancement officiel de l'Académie de la Bonne Gouvernance et du Leadership Anti-Corruption.

Placée sous le Haut Patronage du Vice-Président de la République, son Excellence Monsieur Tiémoko Meyliet Koné, cette cérémonie s'est déroulée en présence de plusieurs hautes personnalités.

Selon Monsieur Epiphane Zoro Bi Ballo, Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), l'académie ambitionne

de former une nouvelle génération d'acteurs publics et privés intègres et de promouvoir une culture éthique et de responsabilité.

A la suite de ce lancement, une première session de formation a été effectuée du 26 au 30 avril 2025 à l'intention d'une centaine d'auditeurs, sur les thématiques de la prévention et de la lutte contre la corruption. Proposant des formations qualifiantes, certifiantes et diplômantes, l'Académie souhaite se positionner comme un véritable hub sous régional dédié à l'émergence d'une nouvelle génération d'acteurs du changement.

La Présidente Kandia Camara, haut patronne du cinquantenaire du lycée technique de Bouaké



Photo de famille

Le samedi 17 mai 2025, le Lycée Technique de Bouaké a célébré, ses cinquante années d'existence, sous le haut patronage de la Présidente du Sénat Madame Kandia Camara. Elle a salué les efforts des ministères en charge de l'éducation et de la formation, des enseignants, ainsi que l'ensemble des acteurs qui contribuent à faire de cet établissement un pilier de l'enseignement technique en Côte d'Ivoire.

Madame Kandia Camara a également rendu hommage au Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, dont la vision continue de transformer le secteur Éducation-Formation au service de la jeunesse ivoirienne.

Lors de cette célébration, la Présidente du Sénat a procédé à l'inauguration de la salle multimédia du Lycée Technique de Bouaké. Notons que ce cinquantenaire s'est déroulé en présence de plusieurs hautes personnalités, parmi lesquelles Monsieur N'Guessan Koffi, Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, et Monsieur Jacques Assahoré, Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, par ailleurs Président du Conseil Régional du Gbêkê.

La Présidente du Sénat, Marraine de l'édition 2025 des journées scientifiques de l'ISTC Polytechnique



Madame la Présidente du Sénat, Marraine des Journées scientifiques de l'ISTC

La Journée du Communicateur s'est tenue le vendredi 27 juin 2025 dans le cadre des Journées Scientifiques 2025 de l'ISTC Polytechnique. La Présidente du Sénat, Madame Kandia Camara a pris part à cette journée en qualité de marraine.

Cette cérémonie a également enregistré la présence du Ministre de la Communication, Monsieur Amadou Coulibaly, et une délégation du Sénat.

La Présidente du Sénat a salué l'engagement des étudiants et des enseignants en faveur de l'excellence académique et de l'innovation technologique. Soulignant l'importance d'une

formation adaptée aux défis contemporains, elle a félicité l'ISTC Polytechnique pour son rôle d'incubateur de talents, capable de répondre efficacement à la demande croissante de compétences spécialisées dans un secteur en pleine expansion.

Notons que cette édition 2025 des Journées Scientifiques, placée sous le thème « L'ISTC Polytechnique face aux enjeux de l'intelligence artificielle », a enregistré la participation de plusieurs personnalités internationales du secteur, présentes en Côte d'Ivoire dans le cadre du Salon International du Contenu Audiovisuel (SICA 2025).

La Présidente du Sénat, Marraine de la 23^{ème} édition du prix d'excellence de la Direction Générale des Impôts



Photo de famille des officiels et du meilleur agent de la DGI

La 23^{ème} édition du prix d'excellence de la Direction Générale des Impôts (DGI) s'est tenue le jeudi 3 juillet 2025 au Sofitel Hôtel Ivoire.

En qualité de marraine, la Présidente du Sénat, Madame Kandia Camara, a pris part à cette édition aux côtés du Ministre des Finances et du Budget, Monsieur Adama Coulibaly, et du Directeur Général des Impôts, Monsieur Sié Abou Ouattara.

Cette édition a permis de récompenser les agents et services de la DGI qui se sont distingués par leur professionnalisme, leur intégrité et leurs performances exceptionnelles.

Tout en félicitant les lauréats pour leur mérite et leur dévouement au service de l'État, la Présidente Kandia Camara a salué l'engagement du Gouvernement à promouvoir l'excellence au travail, gage d'une administration efficace et axée vers les résultats.

Il convient de souligner que ces distinctions s'inscrivent dans la dynamique du Prix National d'Excellence, impulsé par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, en vue de bâtir une Côte d'Ivoire solidaire, compétente et performante.

La Présidente du Sénat, Haut Patron du 20^{ème} anniversaire de la Fédération pour la Paix Universelle (FPU) Côte d'Ivoire



Madame la Présidente du Sénat investie Ambassadeur de la paix

Le samedi 9 août 2025, la Fédération pour la Paix Universelle (FPU Côte d'Ivoire) a célébré son 20^{ème} anniversaire à la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la Recherche de la Paix, à Yamoussoukro. Haut Patron de cette cérémonie, la Présidente du Sénat, Madame Kandia Camara, a pris une part active à cette célébration des noces de porcelaine de la FPU Côte d'Ivoire.

À l'occasion de cette célébration, la Présidente de la Chambre haute du Parlement ivoirien a rappelé que la paix est une valeur essentielle, chère au Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, et qu'elle demeure la clé du développement durable.

Elle a salué les actions menées depuis vingt ans par la FPU Côte d'Ivoire pour la promotion d'une paix durable et le renforcement de la cohésion sociale. Elle a également félicité et encouragé Monsieur Aka Sayé Lazare,

Président de ladite organisation ainsi que les ambassadeurs de Paix, pour leur engagement constant.

Au cours de cette célébration, la Présidente du Sénat a été investie Ambassadeur de Paix et a signé, aux côtés des autres personnalités présentes, la Charte d'engagement de la FPU pour la promotion de la Paix.

Notons que la célébration des 20 ans de la FPU Côte d'Ivoire a enregistré la présence de plusieurs hautes personnalités, parmi lesquelles Docteur Aka Aouélé Eugène, Président du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel (CESEC), Monsieur Epiphane Zoro Bi Ballo, Président de la Haute Autorité de la Bonne Gouvernance (HABG), Madame Raymonde Goudou Coffie, Ministre-Gouverneur du District des Lacs et Monsieur Danho Paulin Claude, Premier Vice-Gouverneur du District Autonome d'Abidjan.

La Présidente du Sénat, Marraine de la 6^{ème} conférence du CAMPC sur la diplomatie



Madame la Présidente du Sénat et le Directeur du CAMPC

Le jeudi 28 août 2025, a été organisée une conférence thématique de fin de formation de la promotion DPRI 6 (2024-2025) du Centre Africain de Management et de Perfectionnement des Cadres (CAMPC).

Placée sous le parrainage de Son Excellence Madame Kandia Camara, Présidente du Sénat, cette conférence avec pour thème "le rôle du Sénat dans l'affirmation de la diplomatie ivoirienne et la consolidation de la coopération africaine", a réuni des Sénateurs, des membres de l'administration du Sénat, des diplomates, des universitaires et des acteurs institutionnels.

Félicitant le Professeur Joseph Assi Kaudjhis, Directeur du CAMPC, Madame Kandia Camara a mis en évidence le rôle fondamental du Sénat dans le rayonnement international de la Côte d'Ivoire à travers la diplomatie parlementaire véritable outil de dialogue et de coopération entre nations.

Notons qu'au terme de cette rencontre, Madame la Présidente du Sénat a procédé au baptême de la Promotion DPRI 6.

La Présidente du Sénat a ouvert le 9^{ème} Congrès de la Société Africaine de Pathologie Infectieuse (SAPI) à Abidjan



Photo de famille

La Présidente du Sénat, Son Excellence Madame Kandia Camara a présidé le jeudi 4 septembre 2025 à l'hôtel Capitoile d'Abidjan-Riviera golf la cérémonie d'ouverture du 9^{ème} congrès de la société africaine de pathologie infectieuse (SAPI) placée sous le thème "changement climatique et maladies infectieuses".

Cette cérémonie, qui s'est tenue en présence de Monsieur Pierre N'Gou Dimba, Ministre de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture Maladie Universelle a réuni des experts et acteurs de la santé en vue de mettre en lumière les liens entre climat et santé publique.

Saluant l'engagement de la SAPI et de son démembrement local dans la recherche médicale et la lutte contre les maladies infectieuses, Madame Kandia Camara, Patron de cette cérémonie a exhorté à une coopération scientifique en vue de bâtir une véritable résilience sanitaire et climatique.

Madame la Présidente du Sénat a fait noter l'adoption par le Sénat d'une loi relative à la lutte contre les changements climatiques, en conformité avec la vision du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara.

Visites institutionnelles au Sénat : quand l'Institution se rapproche des populations

Un programme de visites institutionnelles a été initié par le Sénat dans une démarche de proximité avec les populations. Son objectif est de faire connaître la Chambre haute du Parlement à travers un cadre d'échanges privilégié et la visite de ses infrastructures.

À cet effet, le Sénat ouvre régulièrement ses portes aux populations locales, aux citoyens ainsi qu'aux organisations socio-politiques, nationales et internationales.

Une délégation de l'Université Polytechnique de Bingerville

Le Sénat de Côte d'Ivoire a accueilli le vendredi 28 février 2025 à Yamoussoukro une délégation d'étudiants de l'Université Polytechnique de Bingerville (UPB).

La délégation conduite par Monsieur Diarrassouba Yacouba Inspecteur de niveau a été reçue par Monsieur Alain Addra Secrétaire Général Adjoint.

Au cours de cette visite, les étudiants ont découvert les infrastructures du Sénat (siège, bâtiment admisitratif, hémicycle) leur offrant ainsi un aperçu concret du cadre institutionnel. L'expérience s'est poursuivie par un exposé interactif sur les fondamentaux de l'activité parlementaire.



Les Étudiants du Département de sciences politiques de l'Institut Universitaire d'Abidjan (IUA)

Dans le cadre de son programme de rencontres citoyennes, le Sénat de Côte d'Ivoire a accueilli une délégation d'étudiants du Département de sciences politiques de l'Institut Universitaire d'Abidjan (IUA) le jeudi 10 avril 2025 à Yamoussoukro.

Conduite par le Dr Pregnon Claude Nahi, Chef de Département de sciences politiques, la délégation de l'IUA a pu suivre en partie, la séance plénière du jour présidée par Madame la Présidente du Sénat à l'hémicycle.

Une présentation du Sénat a approfondi les connaissances acquises par les étudiants et permis de cerner les enjeux liés au bicamérisme du Parlement ivoirien.



Une délégation de l'Association des Etudiants de l'Université Centrale CHAARE-TSEDEK (UCC) de Daloa

Le vendredi 11 avril 2025, une délégation d'étudiants en Licence 1 de Droit de l'Université Centrale CHAARE-TSEDEK (UCC) de Daloa a effectué une visite au Sénat de Côte d'Ivoire.

Conduite par Monsieur Bassa N'Guessan Ange, vice-Président de l'Association des Etudiants de l'UCC, la délégation a eu l'opportunité d'échanger avec l'équipe administrative du Sénat qui a permis de mieux comprendre le système législatif ivoirien, apportant une réelle plus-value à leur formation en droit.



L'Amicale des Personnels du Lycée Moderne 2 de Divo (APLYM2)

Le Sénat de Côte d'Ivoire a accueilli le vendredi 2 mai 2025 à Yamoussoukro une délégation de l'Amicale des Personnels du Lycée Moderne 2 de Divo (APLYM2). La délégation était conduite par Monsieur Gonto William, porte-parole et Monsieur Oussou Kouakou Edmond Président de l'Amicale.

Cette visite guidée a été l'occasion de mettre en lumière la contribution essentielle du Sénat à l'amélioration de la qualité des lois et au renforcement du processus démocratique.



Les élèves des Collèges et Lycées de la DRENA 1 de Yamoussoukro

Une délégation de 200 élèves et 50 encadreurs de la Direction Régionale et de l'Alphabétisation (DRENA 1) de Yamoussoukro conduite par Monsieur Gboko Kouakou Adjoumani Directeur de la vie scolaire au Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) a été reçue par le Sénat de Côte d'Ivoire le mardi 13 mai 2025. Cette visite a été marquée par une présentation du Sénat suivie d'échanges interactifs ainsi que par une simulation de séance plénière qui a apporté un aperçu de l'univers parlementaire aux élèves.

Cette activité d'immersion s'inscrit dans le cadre de visites éducatives organisées par le MENA dont le thème est « Découverte des Institutions de la République de Côte d'Ivoire : éveil social et apprentissage citoyen à l'école ».





Sénat Côte d'Ivoire



OCTOBRE ROSE
Le Sénat s'engage dans la lutte
contre le cancer du sein



Site Officiel du Sénat de Côte d'Ivoire



www.senat.ci